

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 10 juin 2016 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 3 juin 2016.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative
- SIDEC : adhésion charte « Eclairons le Jura »
- Subvention association du golf du Val de Somme
- Contrat nettoyage
- Plan Local d'Urbanisme
- Dégâts orage du 13 mai 2016
- Travaux cimetière
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Étaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Christian PONARD, Céline ANTONIO, Magali DOLLFUS, Laurent VERNIER, Michel SANCHEZ, Gérard GIONO, Liliane BOURCET.

Secrétaire de séance : Magali DOLLFUS

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- Décision modificative : Le Conseil Municipal ouvre les crédits suivants

FONCTIONNEMENT							
Débit				Crédit			
011	6135	Locations mobilières	2 000				
011	615228	Autres bâtiments	1000	74	74121	Dot Solidarité rurale	6 490
011	6282	Frais de gardiennage ONF	2 800	74	74127	Dot aux Elus locaux	1 310
011	62876	Déneigement	1 100				
65	658	Remboursement charges locataires	100				
023	023	Virt sect ^o Investissement	800				
			TOTAL			TOTAL	7 800
INVESTISSEMENT							
Débit				Crédit			
16	1641	emprunts	800				
21	21788	Réserve		021	21	Virt sect ^o fonctionnement	800
			TOTAL			TOTAL	800

Vote : 9 pour

- SIDEC : adhésion charte « Eclairons le Jura » : La Commune souhaite adhérer à la charte « Eclairons le Jura » portée par le SIDEC dans l'objectif de faire des économies d'énergie au niveau de l'éclairage public.

Délibération : M. Le Maire expose,

Les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35% des consommations et dépenses énergétiques pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les lois Grenelle I et Grenelle II mettent en évidence l'existence d'une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire national.

La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département, a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code général des Collectivités territoriales ; Vu le contenu de la Charte « Eclairons juste le Jura » ; Considérant la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la commune.

Le Conseil Municipal

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura ».

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette charte.

Vote : 9 pour

- **Subvention association du golf du Val de Sorne :** L'association promeut l'activité et son développement à destination de tous les publics (initiation au golf lors du Téléthon, contacts avec l'école, accès aux jeunes avec la filière « junior »...). L'hôtel du golf du Val de Sorne avait accueilli en 2014 le Téléthon lorsque la salle des fêtes de la Commune était en travaux et mis à disposition son personnel pour cette manifestation. Il s'agit d'une première demande de subvention réalisée par l'association auprès de la Commune.

Après débat, le Maire propose une subvention de 70€.

Le Conseil accepte cette proposition.

Vote : 8 pour et 1 contre

- **Contrat de nettoyage :** Le Maire présente un devis de l'entreprise Rubin concernant le nettoyage des vitres de la mairie et de la salle multi activités C'est un contrat d'un an avec reconduction tacite afin de nettoyer les vitres de la mairie : 2 fois par an pour un montant total de 74,40€ ; et celles de la salle des fêtes : 2 fois par an pour un montant total de 85,20€.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Vote : 9 pour

- **Plan Local d'Urbanisme :** Par arrêté du 27 mai 2016, le maire de VERNANTOIS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la révision du plan d'occupation des sols (POS) sous forme de plan local d'urbanisme (PLU).

M. MARC GRECARD domicilié 45 rue d'Archemey 39800 POLIGNY qualité inspecteur des domaines en retraite a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur. M. Denis CONTE domicilié à la Réchassière rue des Forges 39140 COMMENAILLES qualité retraité de la gendarmerie a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du vendredi 17 juin 2016 au samedi 16 juillet 2016 inclus aux jours et heures suivants : les mardis de 16h à 18h45 et les vendredis de 10h à 13h soit pendant 30 jours consécutifs.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de VERNANTOIS

Le vendredi 17 juin 2016 de 10h à 13h.

Le vendredi 24 juin 2016 de 10h à 13h.

Le mardi 28 juin 2016 de 16h à 18h45.

Le mardi 05 juillet 2016 de 16h à 18h45.

Le samedi 16 juillet 2016 de 10 h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie 3, rue de la Liberté 39570 Vernantois à l'attention du commissaire-enquêteur.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune de Vernantois.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Vernantois pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- **Dégâts orage du 13 mai 2016 :** Les chemins ruraux situés sur la Commune ne sont pas des ouvrages qu'il est possible d'assurer. Ils ne peuvent donc pas faire l'objet de dédommagements.

Un état des lieux des dégâts suite à l'orage a été dressé entre la Commune et la Communauté de Communes. Cette dernière a réalisé les travaux les plus urgents relevant de sa compétence.

Pour les travaux relevant de la Commune, trois devis doivent être proposés en vue de constituer des dossiers de demande de subventions.

- **Travaux cimetièrre** : Le Maire propose trois devis au Conseil Municipal pour l'enrobé des allées principales du cimetière, permettant de faciliter l'accessibilité du cimetière :

Entreprise Martin Michel : 15 594,00 € TTC

Entreprise M2TP : 18 018,00 € TTC

Entreprise Agri TP : 12 628,80 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Au regard de l'expérience de l'entreprise Martin Michel (travaux de même nature réalisés au cimetière de Bornay) et de la qualité reconnue par la Commune dans le suivi des chantiers menés par l'entreprise, il est décidé de retenir ce devis d'un montant de 15 594€ TTC.

Vote : 9 pour

- **Comptes rendus de réunions** :

1) SICTOM : Réunion du comité syndical le 09 mars 2016.

Collecte incitative : moins de ramassage pour moins de déchets ?

13 % de déchets en moins : sur 2 secteurs tests, les bacs gris sont collectés tous les 15 jours et non chaque semaine. Après 5 mois d'expérience les résultats sont prometteurs. Cette collecte dite incitative pourrait être étendue à d'autres secteurs ruraux avec des aménagements (bacs de plus grande capacité, composteurs).

Redevance pour les personnes seules : demande émise à plusieurs reprises lors des réunions de conseil syndical par les délégués. Elle concerne 30 % des foyers (cotisation revue à la baisse). En contrepartie cette baisse devrait être absorbée par une augmentation de la redevance due par les autres foyers.

Deux nouveaux projets en termes de tri sont menés par le SITCOM :

- La collecte du plâtre dans les déchetteries, 600 tonnes par an seront traités par Jura Recyclage pour servir les cimenteries.

- La collecte de plastiques durs pour le recyclage en mobilier urbain, 200 tonnes par an étaient incinérées jusqu'à présent.

ECLA : Une réunion se tient chaque semaine entre la Communauté de Communes du Val de Sorne et ECLA dans le cadre de l'harmonisation des compétences.

- **Questions et informations diverses** :

Sur proposition de Monsieur RYON, par l'intermédiaire de Monsieur VAUCHEZ, la commune prend connaissance de la possibilité de rénover la statue de St-Joseph en bois doré située dans l'église. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la rénovation **gratuite** de cette statue. Pour ce faire, la commune participera à un concours. Monsieur VAUCHEZ se charge de la constitution du dossier.

Travaux réalisés :

-Sur la placette à l'entrée du village, deux tables en matériau composite ont été installées.

-L'aménagement du monument aux morts se poursuit.

-La porte d'entrée du cimetière a été agrandie.

-Une douche accessible a été installée dans le logement communal du 3 rue de la Liberté.

La séance est levée à 22 heures 20.

La Secrétaire de séance
Magali DOLLFUS

